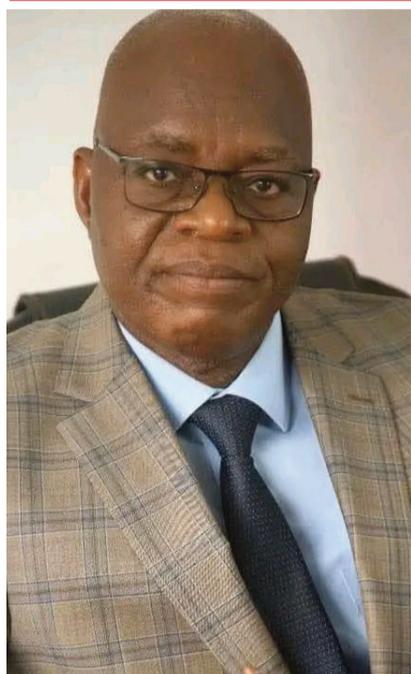


Ballon d'or FIFA 2025

Ousmane Dembelé sacré, Mohamed Salah 1er africain



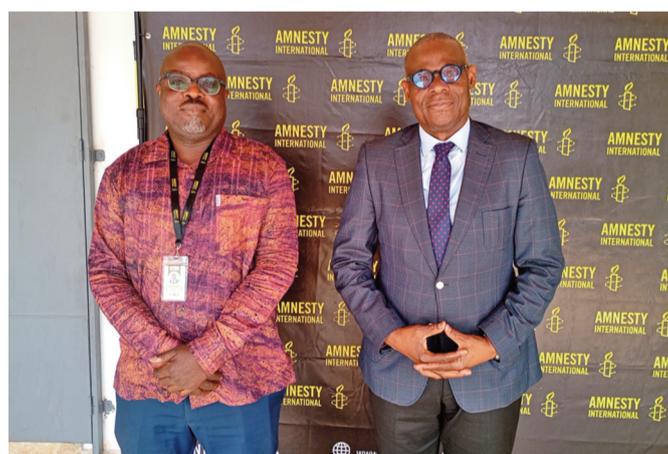
PLAIDOYER BOULEVERSANT DU PARTI DE GBAGBO DEVANT LE CNDH ET AMNESTY INTERNATIONAL



PATRICE KOUTÉ (SGA) :

«Le PPA-CI est la formation politique la plus réprimée en Côte d'Ivoire»

- ◆ 118 prisonniers politiques et militaires dont 78 au bâtiment C de l'ex-Maca
- ◆ 04 détenus dans les geôles de l'État depuis 2011
- ◆ 56 jeunes arrêtés à Dabou puis relâchés
- ◆ Une vie brisée à cause d'une absurdité administrative



Le Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire du Président Laurent Gbagbo a entrepris, le lundi 22 septembre 2025, une démarche symbolique et déterminante en faveur des prisonniers politiques, en s'adressant au CNDH et à Amnesty International pour dénoncer leurs conditions de détention. Patrice Kouté, Secrétaire Général Adjoint du Parti chargé des Détenus politiques, s'est rendu, successivement, au siège du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) au Vallon, puis à celui d'Amnesty International, sis à la Riviera Bonoumin.

Protestation nationale contre le 4eme mandat d'Alassane Ouattara

Le PPA-CI passe en revue la mécanique de contestation



À moins d'un mois de la Présidentielle d'Octobre 2025, le Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI) sort l'artillerie lourde, battant le rappel des forces. Depuis la publication de la liste électorale définitive par le Conseil Constitutionnel, l'Opposition ivoirienne significative accuse le chef de l'Etat sortant, Alassane Ouattara, de préparer un «coup de force électoral» en se lançant dans un quatrième mandat jugé anticonstitutionnel et appelle à une vaste mobilisation nationale.

Plaidoyer bouleversant du parti de Gbagbo devant le CNDH et Amnesty International

Patrice Kouté (SGA) : «Le PPA-CI est la formation politique la plus réprimée en Côte d'Ivoire»

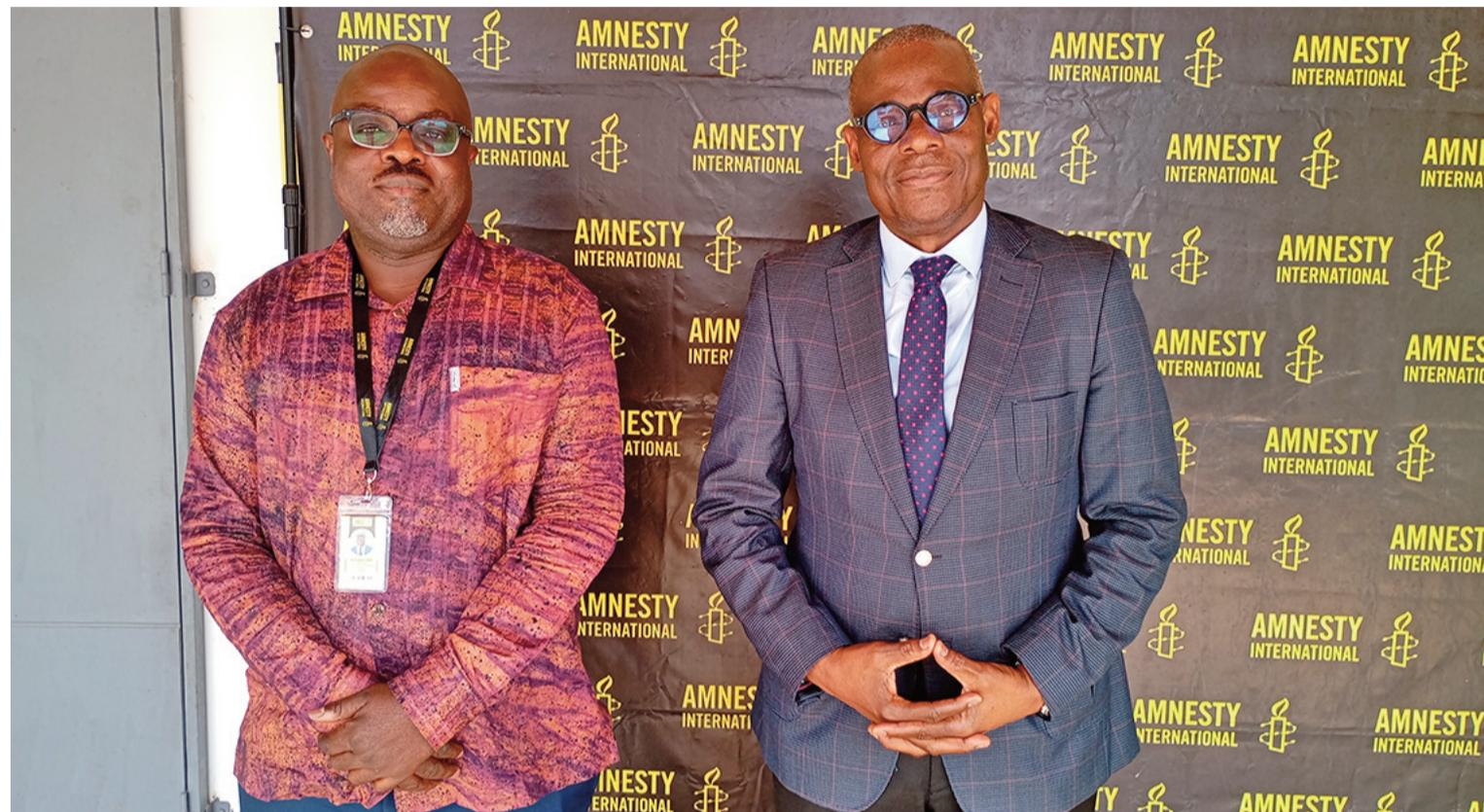
- ◆ 118 prisonniers politiques et militaires dont 78 au bâtiment C de l'ex-Maca
- ◆ 04 détenus dans les geôles de l'État depuis 2011
- ◆ 56 jeunes arrêtés à Dabou puis relâchés
- ◆ Une vie brisée à cause d'une absurdité administrative

Le Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire du Président Laurent Gbagbo a entrepris, le lundi 22 septembre 2025, une démarche symbolique et déterminante en faveur des prisonniers politiques, en s'adressant au CNDH et à Amnesty International pour dénoncer leurs conditions de détention. Patrice Kouté, Secrétaire Général Adjoint du Parti chargé des Détenus politiques, s'est rendu, successivement, au siège du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) au Vallon, puis à celui d'Amnesty International, sis à la Riviera Bonoumin. Dans ses mains, des dossiers lourds, mais dans son cœur une douleur encore plus lourde. Celle de ces prisonniers politiques et militaires qui, depuis plus d'une décennie, continuent de croupir derrière les barreaux de Côte d'Ivoire. Son objectif était clair, précis, mais aussi bouleversant : dresser un état des lieux et réveiller les consciences sur une réalité que trop de voix cherchent à couvrir de silence. Le plaidoyer qu'il a porté devant ses interlocuteurs n'était pas seulement une litanie de faits, mais un cri du cœur, une supplique, une exigence de dignité humaine.

Devant le Secrétaire général du CNDH, Hassane Diané, et ses collaborateurs dont Bamba Sindou, Secrétaire Exécutif, Me Didier Zogouri Oyourou et Me Dagnogo Makaya, Patrice Kouté a d'abord rappelé les bases. Depuis 2011 jusqu'à ce jour, ce sont au total 118 prisonniers politiques, civils et militaires, qui sont comptabilisés. Derrière ces chiffres, il y a des familles brisées, des vies suspendues, des enfants condamnés à grandir dans l'absence, des épouses consumées par l'attente et la souffrance. Il a pris le temps de s'attarder sur certains cas, pour donner des visages et des histoires à ces statistiques. Il a évoqué le lieutenant Bawa Origou, dont le destin tragique symbolise à lui seul l'injustice implacable de ce système. Gracié puis de nouveau arrêté, comme si sa vie devait rester éternellement enchaînée. Sa femme, malade, affaiblie, a tenu à survivre jusqu'au jour de sa libération, avant de succomber après son arrestation une seconde fois.

Ces détenus politiques et militaires, ce n'est pas seulement l'histoire de prisonniers, c'est l'histoire de familles détruites, de femmes qui vivent dans le désespoir, d'enfants qui regardent leurs pères disparaître derrière des barreaux sans comprendre pourquoi.

À Bobia, son village natal, Patrice Kouté a vu de ses propres yeux le désarroi des proches, il en a rapporté la douleur vivante. Ce témoignage n'était pas fait pour choquer, mais pour rappeler que la souffrance des prisonniers déborde toujours sur ceux qui les attendent, et que l'injustice, lorsqu'elle s'installe, devient un feu qui consume tout un village. Il a parlé aussi du sergent-chef Tokpa Marcel, enfermé depuis Mai 2011. Son cas frôle l'absurde. Malgré qu'il soit gracié, il se retrouve encore dans les geôles de l'État pour une erreur administrative. Là encore, une vie suspendue par une absurdité administrative.



Comment comprendre qu'en 2025 un homme puisse encore moisir dans une cellule à cause d'une telle erreur ? Comment expliquer que dans un pays qui se veut État de droit, une telle erreur puisse valoir à un homme quatorze années de sa vie ?

Patrice Kouté a également rappelé un épisode glaçant : dans la nuit du 8 au 10 août 2025, trois prisonniers, Loba David, le lieutenant Bawa et le Mdl Dazirignon, initialement incarcérés à l'ex-Maca, ont été extirpés de leur cellule pour être envoyés à des destinations inconnues. Depuis, aucun signal, aucune information fiable sur leur sort. Comme si l'ombre d'une disparition forcée venait encore épaissir le brouillard d'injustice. Mais le plaidoyer de Patrice Kouté ne s'est pas limité aux anciens prisonniers de la crise de 2011. Il a aussi braqué le projecteur sur les arrestations récentes, celles qui rappellent que le cycle de répression n'a jamais cessé. Dans la nuit du 02 au 03 août 2025, alors que le PPA-CI préparait une marche pacifique contre la confiscation de la démocratie, la répression s'est abattue sur ses militants. Douze militants, dont la députée suppléante Pascale Zaholy, ont été arrêtés au petit matin,

dans des conditions humiliantes. Pendant dix jours, aucune nouvelle, puis la révélation tombe. Placés sous mandat de dépôt et accusés d'atteinte à la sûreté de l'État. Les conditions de détention ? Le Pôle Pénitentiaire d'Abidjan, en pleine pandémie de choléra, où la promiscuité et l'insalubrité condamnent ces détenus à une double peine. Patrice Kouté n'a pas seulement dénoncé, il a décrit avec précision, rappelant que derrière chaque arrestation il y a une volonté politique, un message : intimider, briser, réduire au silence. Il a évoqué les cas des figures plus connues comme Lida Kouassi Moïse, ancien ministre d'État, ou l'ambassadeur Koné Boubacar, soumis à des gardes à vue inhumaines avant d'être jetés en prison. Il a parlé de Charles Rodel Dosso, responsable du PPA-CI, arrêté pour avoir simplement manifesté contre la vie chère, et qui croupit en prison depuis un an. Il a raconté le cas d'Armand Krikpeu, un simple citoyen qui n'est même pas militant du PPA-CI, arrêté et détenu pour avoir participé à la même marche, quand les autres manifestants, arrêtés en même temps que lui, ont tous été libérés. Cette injustice criante, cette partialité dans le traitement des affaires, Patrice Kouté

l'a livrée sans détour.

Le cas de Zigui Ibrahim, cyberactiviste proche du PPA-CI, a ajouté une autre dimension, plus sombre encore, au tableau. Enlevé en pleine nuit par des hommes encagoulés, son domicile saccagé, ses biens pillés, Zigui a disparu dans les griffes d'un système qui semble ne plus connaître la transparence ni la légalité. Sa mère, Pasteure, a dû recourir aux réseaux sociaux pour alerter le monde. L'épouse de Laurent Gbagbo, Nadiani Bamba, elle-même, s'est déplacée pour témoigner et soutenir cette famille meurtrie. Pendant ce temps, le gouvernement parlait de «mise en scène». Mais les faits sont têtus : Zigui a été kidnappé, puis transféré au bâtiment C du Pôle Pénitentiaire d'Abidjan, aux côtés de criminels de droit commun. Ils sont 78 militants du PPA-CI entassés dans ces conditions effroyables. Ce n'est pas seulement une atteinte à leur liberté, c'est une tentative d'humiliation, une volonté d'éteindre leurs voix par l'oppression et la peur. Et comme pour accentuer l'absurde, Patrice Kouté a rappelé le cas de Gala Kolé Bi, doctorant en Sociologie, enlevé après avoir simplement accompagné le Secrétaire Général

LAVOIE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
César **ETOU**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Etienne **SOUANGA LAHOUA**
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Sylvestre **LIA**
(05 05 00 01 17)
REDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE
KIFUIMA Touré (07 08 30 56 06)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION PAR INTÉRIM
DJÈ Abel (07 07 78 47 04)
RÉDACTION
Rivière 2, près de l'échangeur
Tél. 22 52 14 99 / 58 31 79 95 / 05 05 95 85 27
LG'ÉDITIONS SARL
Au capital de 5.000.000 fca

Dépôt légal N° 13144 du 6 septembre 2016, 3ème trimestre
Récépissé N° 20/D du 2 septembre 2015
SIÈGE SOCIAL
27 BP 107 Abidjan 27 -
Cel : 07 58 83 02 58
E.mail :
lavoieoriginale16@gmail.com

Site web :
www.lavoie-originale.net
facebook.com/Lavoieoriginale16
Impression :
SUD ACTION MEDIA
Distribution : Edipresse
Tirage du jour :
5.000 exemplaires.



Adjoint lors d'une visite à Amnesty International. Arrêté quelques heures seulement après avoir défendu des droits humains, détenu sans visite possible depuis des mois, il incarne la preuve que toute contestation, toute voix indépendante, est traquée, muselée, brisée.

Dans son plaidoyer, Patrice Kouté n'a pas cherché à dresser un portrait partisan, mais à mettre en lumière une vérité simple. Ce sont toujours les militants ou proches du PPA-CI qui sont les cibles privilégiées de cette répression. Il l'a dit avec respect mais aussi avec fermeté. «Un prisonnier reste un être humain, avec des droits qui doivent être garantis. Un prisonnier n'est pas un fantôme à effacer, ni un ennemi à écraser, mais un citoyen dont la dignité doit être préservée», a-t-il lâché. Il a insisté également sur le fait que certains prisonniers, tels que le sergent-chef Togba Arnaud Marcel, Agnimel Memel, Lago Kanon ou Garou Richmond, continuent de croupir dans les geôles de l'État depuis plus d'une décennie, malgré près d'une dizaine d'appels du Président Laurent Gbagbo lui-même à leur libération.

À Amnesty International, le plaidoyer a trouvé

un écho. Hervé Delmas Kokou, Directeur Exécutif, a pris bonne note, promettant d'user de ses réseaux pour plaider en faveur de ces détenus. Il a salué le courage du PPA-CI qui, au lieu de se contenter de dénoncer, a choisi de documenter les cas, de rendre visible l'invisible, de donner des preuves pour nourrir le combat. Même réaction au CNDH, où les interlocuteurs ont reconnu l'importance de ce travail de terrain, en rappelant que leurs services eux-mêmes s'activent depuis des années à défendre les droits humains. Ils ont évoqué les cas où d'autres figures politiques comme Maurice Kakou Guikahué, Pascal Affi N'Guessan ou Valérie Yapo avaient été victimes de détentions arbitraires en 2020. Mais derrière ces promesses d'écoute, ce que Patrice Kouté a voulu déposer ce lundi 22 septembre 2025, c'est la douleur brute d'un parti, d'un peuple. Il a parlé de Dabou, où 56 jeunes avaient été arrêtés puis libérés après des boycotts de meetings du ministre Adjé Silas, cadre du RDR/RHDP. Il a évoqué Zikiso, Divo, Bonoua, Issia, Anono, toutes ces localités où des arrestations avaient eu lieu, des jeunes brisés puis libérés ; comme pour rappeler que l'ombre de la répression plane encore partout.

Chaque libération est une victoire, mais chaque arrestation est une blessure qui s'ajoute au corps collectif du PPA-CI et de tous ceux qui croient en la démocratie.

Le lundi 22 septembre, Patrice Kouté n'a pas seulement parlé au nom des détenus. Il a parlé au nom de la mémoire, au nom du droit, au nom de cette Côte d'Ivoire qui veut se relever des déchirures du passé. Il a dit avec des mots simples ce que tout le monde sait, mais que peu osent affronter. On ne construit pas une nation en répétant les erreurs de la violence et de la répression. On ne bâtit pas la paix en étouffant les voix de l'Opposition. On ne guérit pas une crise en multipliant les prisons.

À travers son plaidoyer, ce ne sont pas seulement les militants du PPA-CI qui demandent justice, mais c'est toute la Côte d'Ivoire qui frappe à la porte du CNDH et d'Amnesty International. Une Côte d'Ivoire qui ne veut plus que la politique rime avec vengeance, qui refuse que des enfants continuent de pleurer leurs pères pour des raisons partisans, qui aspire simplement à l'égalité de traitement, au respect des droits fondamentaux, à la liberté. La voix de Patrice

Kouté a porté plus loin que les murs des institutions qu'il a visitées. Elle a porté jusqu'aux consciences. Elle a rappelé que chaque prisonnier politique n'est pas une statistique mais une histoire vivante, que chaque cellule de prison retient des rêves et des espoirs qui ne demandent qu'à être libérés. Elle a dit que la réconciliation, tant vantée, ne se fera jamais tant que des hommes et des femmes seront encore incarcérés pour leurs opinions. Elle a dit que la Côte d'Ivoire ne pourra se réconcilier avec elle-même qu'en ouvrant les portes de ses prisons politiques et en laissant enfin entrer la lumière de la justice et de la dignité♦

Yannick P Bayard

Vies brisées derrière les barreaux

Derrière chaque chiffre, il y a une histoire, une famille, un drame humain. Le cas du lieutenant Ourigou Bawa illustre tragiquement ce que signifie être prisonnier politique en Côte d'Ivoire depuis 2011. Gracié puis de nouveau arrêté, Ourigou Bawa a vu sa vie suspendue, oscillant entre l'espoir d'une liberté retrouvée et la détresse d'un emprisonnement arbitraire. Mais ce n'est pas seulement sa liberté qui a été volée. Sa femme, fragile, malade, a tenu à survivre jusqu'au jour de sa libération espérée. L'attente, l'angoisse et l'incertitude l'ont consumée. Quelques jours après la seconde arrestation de son mari, elle s'éteint, emportée par le désespoir.

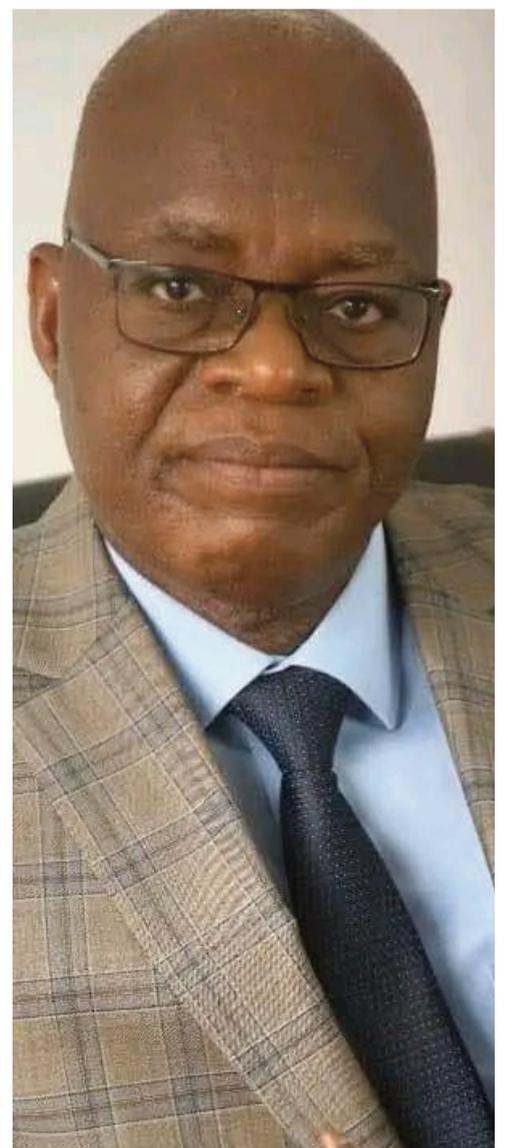
Sa mort symbolise ce que subissent des centaines de familles : une injustice politique qui frappe au cœur, détruit des foyers et brise des vies. Chaque prisonnier politique enfermé depuis 2011 représente des enfants privés de leur père, des mères et épouses consumées

par l'angoisse, des villages plongés dans la détresse silencieuse. À Bobia, village natal de Bawa, la douleur a été tangible. Voisins et proches ont témoigné un vide laissé par des absences répétées et des injustices qui paraissent interminables. Le sergent-chef Tokpa Marcel, enfermé depuis Mai 2011 pour une faute d'orthographe dans son prénom, symbolise l'absurde. Quatorze années de détention prolongées pour une erreur administrative, une absurdité qui choque et humilie.

Le PPA-CI dénonce cette logique implacable qui transforme des hommes en fantômes, suspend leurs vies et fait peser le poids de l'injustice sur des familles entières. Chaque arrestation et chaque détention prolongée deviennent un crime silencieux contre l'humanité.

Patrice Kouté rappelle : «Un prisonnier reste un être humain, avec des droits qui doivent être garantis». Derrière les grilles, il y a des rêves brisés, des espoirs étouffés, des histoires inachevées. La mort de l'épouse de Bawa Ourigou ne doit pas être oubliée. Elle est un cri, un rappel de l'urgence de restaurer la justice, de libérer ceux qui ont été enfermés pour leurs convictions, et de rendre à la Côte d'Ivoire la dignité qu'elle mérite. Derrière les barreaux, ce ne sont pas seulement des hommes que l'on retient, mais des vies entières suspendues à l'arbitraire et à la répression♦

YPB



La répression se poursuit....

La répression politique en Côte d'Ivoire ne s'est jamais interrompue. Si les prisons regorgent de prisonniers depuis 2011, les arrestations récentes rappellent que le cycle de l'intimidation et de l'oppression est loin d'être terminé. Dans la nuit du 02 au 03 août 2025, alors que le PPA-CI préparait une marche pacifique contre la dictature, le filet répressif s'est refermé sur des militants innocents. Douze personnes ont été arrêtées, parmi elles la députée suppléante Pascale Zaholy. Pour dix jours, le silence, l'angoisse et l'incertitude ont enveloppé ces familles, avant

que ne tombent les accusations d'atteinte à la sûreté de l'État. Ces détentions récentes ne sont pas de simples faits isolés, elles traduisent une logique : intimider, briser, réduire au silence toute contestation. Le Pôle Pénitentiaire d'Abidjan, lieu de détention de ces militants, est saturé, insalubre, en proie à la promiscuité et à l'insécurité sanitaire. Être enfermé dans ces conditions constitue une double peine. Primo, la privation de liberté : Secundo, l'exposition à une souffrance physique et psychologique permanente. Même les actions pacifiques deviennent un prétexte pour la répression. Charles Rodel Dosso, responsable du PPA-CI, et Armand Krikpeu, simple citoyen, ont été emprisonnés pour avoir participé à la même manifestation, alors que d'autres manifestants avaient été relâchés. Zigui Ibrahim, cyberactiviste, a été enlevé à domicile, ses biens pillés, avant d'être jeté dans le bâtiment C du Pôle Pénitentiaire,

parmi des criminels de droit commun. Gala Kolé Bi, doctorant, a été arrêté après avoir accompagné Patrice Kouté lors d'une visite à Amnesty International. Ces arrestations montrent que la dissidence et la contestation pacifique sont désormais traquées avec une froide détermination. La répression ne se limite pas aux prisons, elle s'étend aux esprits et aux voix. Chaque arrestation est un message : nul ne doit contester l'ordre établi sans risquer la prison ou l'humiliation.

La répression continue, mais le PPA-CI et les institutions de défense des droits humains témoignent, documentent, et rappellent que l'injustice n'éteindra jamais les voix de ceux qui aspirent à la liberté ♦

YPB

Des prisonniers de 2011 oubliés malgré les appels incessants du Président Gbagbo à leur libération

Il y a des noms qui devraient être synonymes de dignité et de courage, mais que l'histoire récente de la Côte d'Ivoire enferme encore dans les geôles de l'État. Le sergent-chef Togba Arnaud Marcel, arrêté le 31 octobre 2012, Agnime Memel, Lago Kanon et Garou Richmond, tous incarcérés le 26 juin 2011, incarnent cette génération de prisonniers que le temps n'a pas libérés. Plus de quatorze années se sont écoulées pour certains, sans procès équitable, sans horizon de liberté, malgré les multiples appels du Président Laurent Gbagbo à leur libération. Près d'une dizaine de fois, l'ancien chef de l'État a élevé la voix pour ces hommes, demandant un geste d'apaisement, une décision de justice, une preuve que la réconciliation ne serait pas un slogan vide. Mais ses requêtes sont restées lettres mortes. Cette indifférence n'est

pas seulement politique, elle est profondément humaine. Car derrière ces noms se cachent des familles condamnées à attendre indéfiniment. Des enfants devenus adolescents sans leurs pères, des parents qui s'éteignent à petit feu dans la douleur de l'absence, des villages où les chaises vides rappellent chaque jour que l'injustice persiste. Chaque anniversaire, chaque fête, chaque saison des récoltes devient une épreuve, un rappel cruel de l'absence prolongée.

Et comme si cela ne suffisait pas, le mois d'août 2025 a ouvert une plaie nouvelle. Dans la nuit du 08 au 10, trois prisonniers connus Loba David, le lieutenant Bawa et le Mdl Dazirignon ont été mystérieusement extirpés de leurs cellules de l'ex-Maca pour être envoyés vers des destinations inconnues. Depuis, silence total. Ni les familles, ni les avocats, ni même les organisations de défense des droits humains n'ont pu obtenir d'informations fiables sur leur sort.

Cette disparition forcée, dans un État qui se dit respectueux du droit, sonne comme une giflette à la justice et à la conscience collective. Elle révèle le visage le plus sombre d'un système où la détention arbitraire s'accompagne désormais du spectre inquiétant de la disparition. Ces situations rappellent avec violence que la question des prisonniers politiques en Côte d'Ivoire ne relève pas du passé, mais bien du présent. Elles interrogent : que vaut une réconciliation sans la libération de ceux qui, depuis plus d'une décennie, paient le prix d'une crise politique ? Que vaut un État de droit qui garde enfermés des citoyens malgré les appels répétés à la clémence ? Tant que ces noms resteront derrière les murs, tant que ces disparitions resteront sans réponses, la Côte d'Ivoire portera la marque douloureuse d'une réconciliation inachevée. ♦

YPB

Protestation nationale contre le 4ème mandat d'Alassane Ouattara Le PPA-CI passe en revue la mécanique de contestation

À moins d'un mois de la Présidentielle d'Octobre 2025, le Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI) sort l'artillerie lourde, battant le rappel des forces. Depuis la publication de la liste électorale définitive par le Conseil Constitutionnel, l'Opposition ivoirienne significative accuse le chef de l'État sortant, Alassane Ouattara, de préparer un « coup de force électoral » en se lançant dans un quatrième mandat jugé anticonstitutionnel et appelle à une vaste mobilisation nationale.

Le ton est donné depuis le 10 septembre 2025. Il va s'amplifier et se faire plus pressant les prochains jours, avec une série de rencontres et d'échanges qui commencent ce mardi 23 jusqu'au samedi 27 septembre 2025 : « Silence égale complicité », préviennent les cadres du Parti. Derrière ce mot d'ordre, une mécanique de contestation soigneusement huilée.

De Dano Djédjé, Président Exécutif du Parti, à Damana Pickas, en passant par Sy Savané, Koua Justin ou encore Dahi Nestor, la vieille garde "gbagboïste" multiplie réunions et rencontres pour préparer le terrain. Le calendrier est serré : rassemblements éclatés dans les Fédérations, descentes dans les Agoras et Parlements, séances de sensibilisation tous azimuts. Objectif affiché : transformer la rue en contre-pouvoir face à un Conseil Constitutionnel accusé d'être le bras armé du régime.

Car pour le PPA-CI, l'équation est limpide : Ouattara verrouille le jeu en écartant les candidatures de poids – Laurent Gbagbo,

Tidjane Thiam, Guillaume Soro – tout en imposant sa propre validation. Une stratégie qui n'est pas sans rappeler l'épisode de 2020, lorsque le troisième mandat du Président sortant avait plongé le pays dans le chaos et endeuillé des dizaines de familles. « Nous n'accepterons pas qu'en 2025 l'histoire se répète », martèle le Parti.

L'Opposition joue gros et elle en est consciente. Si la mobilisation échoue à s'imposer comme une véritable démonstration de force, le camp Ouattara pourra se targuer d'avoir définitivement neutralisé ses adversaires. En revanche, si la rue s'embrase, le Pouvoir pourrait bien être contraint de revoir sa copie, au risque d'un retour de la violence politique que la Côte d'Ivoire n'a jamais vraiment exorcisée.

Dans ce bras de fer, le régime RDR/RHDP mise sur sa machine sécuritaire et son contrôle des institutions. Le PPA-CI, lui, parie sur l'énergie d'une base militante galvanisée par la figure tutélaire de Laurent Gbagbo, toujours perçu comme l'incarnation du refus et de la résistance. « Le peuple refuse d'être bâillonné », martèlent ses lieutenants. La Côte d'Ivoire est ainsi suspendue à un duel à haut risque : un chef d'État décidé à s'accrocher au pouvoir coûte que coûte, et une Opposition qui a choisi la rue comme dernier recours. L'histoire récente du pays montre que cette équation est explosive. Et si l'ombre d'Octobre 2020 plane encore sur les esprits, le spectre d'un Octobre 2025 sanglant n'est plus une hypothèse à écarter ♦

DJÈ ABEL



Après avoir quitté en Janvier 2025 la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) - l'architecture supranationale instrumentalisée par les puissances occidentales -, la Confédération dite «Alliance des États du Sahel» (AES), regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger, a soulevé la question du retrait de ses membres de la Cour Pénale Internationale (CPI) lors de la réunion des ministres de la Justice de l'AES qui s'est tenue à Niamey, le 16 septembre dernier. Il convient de rappeler que c'est en 1998 que ces trois nations ont adhéré au Statut de Rome, élément constitutif de la CPI. La ratification subséquente, emportant la délégation des pouvoirs juridictionnels à la CPI, est intervenue au Mali en l'an 2000, sous l'égide du Président Alpha Oumar Konaré ; au Burkina Faso en 2004, sous la présidence de Blaise Compaoré ; et au Niger en 2002, sous la présidence de Mamadou Tandja. On ne peut que saluer la judicieuse réflexion commune des gouvernements de Niamey, de Ouagadougou et de Bamako visant à priver le camp de l'Occident collectif, agissant dans la région du Sahel avant tout dans ses propres intérêts géopolitiques et financiers, de ce levier de pression et de répression vis-à-vis des pays africains. De même, le projet également discuté de création d'une juridiction régionale se matérialisant sous la forme d'une Cour pénale sahélienne des droits de l'homme (CPS-DH), constitue une avancée significative. Cette Cour se verrait non seulement restituer les compétences antérieurement déléguées à la CPI, mais également conférer un large éventail de pouvoirs en matière de crimes internationaux, de terrorisme et de criminalité organisée, consolidant ainsi la souveraineté des nations composant la Confédération du Sahel.

La politique des doubles standards de la CPI

La Cour Pénale Internationale (CPI) s'avère être, en réalité, un instrument coercitif, destiné à intimider et réprimer les figures politiques majeures des nations non occidentales qui osent défier la primauté européenne et, par procuration, la volonté de Washington. L'impartialité et l'indépendance de la CPI vis-à-vis des centres décisionnels des capitales occidentales ne constituent qu'une chimère. L'inventaire des complaisances flagrantes de cette instance envers les auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre et de massacres à grande échelle des populations civiles - avec les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni en tête de liste - est trop long pour une énumération exhaustive. L'article 5 du Statut de Rome, le texte fondateur de la CPI, définit précisément ces crimes, mais leur application reste plus que sélective. Cela étant, si d'éventuelles amnésies affectent les «procureurs» et les «juges» de la CPI, il convient de rappeler à ces éminents adeptes du droit sélectif les crimes d'agression, les crimes de guerre et les massacres de populations civiles perpétrés par les puissances occidentales en Irak de 1990 à 2022, en Serbie en 1999 (*Opération Allied Force*), en Libye en 2011 (*Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies détournée et violée*), en Afghanistan de 2014 à 2022 et en Syrie de 2014 à 2022, sans parler des agissements illégaux de la Cour à l'égard de la Fédération de Russie. A titre d'exemple, l'agression directe de la Syrie à partir de 2014 par la coalition occidentale, en l'absence d'une Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU à cet effet, constituait un crime d'agression, au sens des points «a», «b», «c» et «d» du paragraphe «2» de l'article 8 bis du Statut de Rome, qui constitue

De la CPI à la CPS-DH

L'AES réaffirme une compétence judiciaire nationale pleine et entière



la base juridique de la CPI. Cela va de soi, les auteurs de ce crime - les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Canada - n'aient jamais fait l'objet de poursuites judiciaires.

Nul besoin de rappeler également que les «sponsors» de la CPI et d'un grand nombre d'ONG lui fournissant des témoins à charge sont les mêmes, à savoir les gouvernements européens. Le conflit d'intérêts qui rendrait les témoignages de ces témoins irrecevables devant tout tribunal digne de ce nom, ne semble pas perturber outre mesure les procureurs et les juges de ladite Cour. La ligne conductrice de l'activité de la Cour Pénale Internationale s'est avérée toujours être fondée sur le bon vieux principe romain : «*Quod licet Iovi, non licet bovi*» - *Ce qui est permis à Jupiter ne l'est pas aux vaches*.

L'investissement et le retour sur investissement de la CPI

Trop souvent, l'attention portée à la Cour Pénale Internationale (CPI) se concentre sur la couverture médiatique de ses affaires et laisse sans l'attention qu'il mérite le ratio de l'investissement financier et de l'efficacité de cette institution, qui est aussi intéressant qu'instructif. Quels sont les frais de fonctionnement de cet organisme ? Ils sont tout simplement gigantesques. En se basant sur les documents internes de la CPI traitant de sa comptabilité, nous pouvons constater que son budget pour la seule année 2025 est de 195 481 500 € (*Résolution ICC-ASP/23/Res.6, Partie I, §A*). Ne serait-ce que pour la période 2015-2025, le budget de l'appareil bureaucratique au service des puissances occidentales qu'est la CPI a été de 1 718 529 800 € (!). Soit, en dix ans, ce dernier a non seulement été supérieur à 1,7 milliard d'euros, mais est également en constante augmentation. Depuis sa création en 2002, la CPI a invariablement vu son budget croître d'au moins plusieurs millions d'euros par an. Si en 2004, il était de 53 071 846 €, en 2014, il était déjà de 121 656 200 €. Et en 2024 - de 187 084 300 € (*Résolution ICC-ASP/22/Res.4, §A*). Après avoir scruté le budget de la Cour Pénale Internationale (CPI), il convient d'évaluer le «rendement» de cet «investissement» gigantesque. Le constat est très simple et sans équivoque : par rapport au budget colossal englouti par cet



organisme, il est tout simplement quasi-inexistant.

En 23 ans d'existence et après avoir dépensé plusieurs milliards d'euros, le procureur de la CPI n'a présenté que 33 affaires mettant en cause 49 défendeurs, dont, dans un grand nombre de cas, il ne s'agit que d'affaires fabriquées, des montages téléguidés par les principaux bailleurs de fonds occidentaux de l'organisme, servant leurs intérêts géopolitiques étroits. Ces affaires s'avèrent souvent non seulement illégitimes, mais également illégales au regard du droit international en vigueur, ciblant des ressortissants d'États non signataires du Statut de Rome, en violation du principe de territorialité et de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des Traités, dont l'article 34 indique sans équivoque la manière dont un Etat est lié : «*Un Traité ne crée ni obligation ni droit pour un État tiers sans son consentement*».

À l'instar des entités de propagande et de désinformation agissant pour le compte des commanditaires institutionnels occidentaux, telles que l'ONG *Reporters sans frontières*, qui engloutissent annuellement des sommes considérables dans leur fonctionnement avec une efficacité et un rendement réel dérisoires au-delà des orchestrations médiatiques dans l'espace de propagande occidentale, la Cour Pénale Internationale adopte un *modus operandi* similaire : une consommation démesurée pour une production rachitique. Le nombre dérisoire d'affaires portées devant les juges de la CPI découle d'une réalité simple et déjà soulignée : la majorité des auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre et de massacres de populations civiles des dernières décennies sont les décideurs politiques et les exécutants militaires des nations occidentales. Autrement dit, ils sont les «intouchables» de facto au regard de la loi, telle qu'elle est interprétée par le personnel de la CPI, mettant en lumière un biais structurel et une sélectivité dans la poursuite des crimes internationaux (*cf. Rapport de Human Rights Watch, 2023, sur la sélectivité de la CPI dans ses enquêtes*).

La revanche de la justice souveraine

Nulle nation étrangère, nulle entité

institutionnelle extérieure aux frontières sahéliennes ne saurait revendiquer un droit quelconque sur cette région, principe cardinal de sa souveraineté. L'ère des puissances occidentales, autrefois campées en suzeraines vis-à-vis d'États africains réduits au statut de vassaux, est révolue et ne doit en aucun cas se reproduire. Par conséquent, les délibérations des instances dirigeantes de l'Alliance des États du Sahel concernant le retrait de la ratification du Statut de Rome, et donc de la Cour Pénale Internationale (CPI), représentent une démarche dont le Mali, le Burkina Faso et le Niger, il est permis de l'espérer, tireront profit dans les meilleurs délais. Cette initiative s'ancre dans la volonté de réaffirmer une compétence judiciaire nationale pleine et entière, conformément aux principes de souveraineté énoncés par la Charte des Nations Unies, notamment en son article 2, §7, qui stipule la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. La CPI, critiquée à juste titre pour être au service des intérêts géopolitiques des puissances occidentales et pour sa focalisation disproportionnée sur les affaires africaines, voit ainsi sa légitimité remise en question par ces États soucieux de reprendre en main leur propre destin judiciaire.

Oleg Nesterenko

Président du CCIE

(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Ecoles de Commerce de Paris)

(NB : Le titre est de la Rédaction)

Bagoué : Dr Yamoussa Coulibaly, entre foi et développement

À l'occasion des festivités du Maouloud, le Pdg de CHIM INTER, Dr Yamoussa Coulibaly, a effectué un séjour à forte portée symbolique dans sa région natale de la Bagoué. Un déplacement marqué à la fois par la célébration religieuse, la valorisation des traditions locales et l'affirmation de son engagement dans le développement économique du nord ivoirien. Au programme de cette visite : inspection de chantiers structurants, rencontres avec les forces vives, échanges avec les autorités administratives, coutumières et religieuses. Une démarche que l'entrepreneur et Vice-président de la Chambre nationale des promoteurs et constructeurs agréés de Côte d'Ivoire (CNPC-CI) a voulu placer sous le sceau de la proximité et du partage. Dr Coulibaly a d'abord parcouru plusieurs sites en construction dans la Bagoué. À Kouto, il a inspecté le projet "Les Merveilles de la Bagoué", comprenant dix villas triplex haut de gamme. À Gbon, il a visité le chantier de la "Cité parlementaire", nouvelle promotion immobilière destinée à transformer le paysage urbain. Partout, il a échangé avec les équipes et réaffirmé la philosophie de son entreprise : «*Notre objectif est de rendre le foncier accessible aux Ivoiriens. CHIM INTER est une entreprise citoyenne qui se tient aux côtés de l'État pour réaliser des*



projets de développement au service des populations». Au-delà du volet économique, ce séjour a permis au fils de Kouto de renouveler ses liens avec les institutions locales. Reçu par le préfet du département, Gbamou Angoran Pierre, Dr Coulibaly a été salué pour son implication constante. Le représentant de l'État a rappelé son rôle dans la rénovation de la boucherie municipale, la mise à disposition d'un parking et d'autres initiatives en faveur du quotidien des habitants. «*C'est un homme qui a la main sur le cœur et qui a toujours su aider la population*», a souligné le préfet. Même son de cloche du côté des élus locaux. À Gbon, le député-maire Touré Alpha Yaya lui a rendu un hommage appuyé : «*Avec CHIM INTER, nous n'avons plus besoin d'aller à Korhogo ou Abidjan pour*

trouver des engins de reprofilage. Les travaux réalisés sont de qualité et soulagent nos communes». En parallèle, le patron de cette entreprise a rendu des visites de courtoisie aux maires de Kouto et de Kolia, avant de recevoir les bénédictions du Chef canton et de l'imam de la grande mosquée de Kouto. Un geste hautement symbolique en cette période de Maouloud. Entre foi, tradition et développement, Dr Yamoussa Coulibaly a profité de ce séjour pour adresser un message clair : la Bagoué ne doit pas être en marge du progrès. À travers son engagement entrepreneurial et citoyen, il entend contribuer à inscrire sa région natale sur la voie d'un avenir plus prospère ♦

DJÈ ABEL

Phase 3 du Projet C2D à Ouellé : Un nouveau souffle pour la jeunesse et les plus vulnérables



Le Centre Culturel Henri Konan Bédié de Ouellé a abrité, le lundi 22 septembre 2025, la cérémonie de lancement de la phase 3 du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Une étape cruciale pour l'avenir des jeunes de la région de l'Iffou, marquée par une forte mobilisation des autorités locales, des bénéficiaires et des populations. Au nom du maire, Kouassi Kouadio Édouard, le 4ème Adjoint, a exhorté les jeunes bénéficiaires à gérer les fonds reçus avec sérieux, rigueur et détermination : «*Faites-en bon usage, pour vous, vos familles et pour toute la communauté*». De son côté, Adji Roger, Coordonnateur régional du projet, a

dressé un point d'étape sur l'évolution du C2D dans la région, soulignant les efforts déployés et les résultats attendus. L'intervention très attendue du Président du Conseil Régional de l'Iffou, Traoré Adam-Kolia, a marqué les esprits. S'adressant aux Chefs traditionnels et aux jeunes, il a insisté sur la responsabilité collective dans la réussite des projets : «*Nous sommes ici parce que l'avenir de nos jeunes nous concerne tous. Il est crucial qu'ils prennent conscience de la chance qui leur est offerte. Ma plus grande fierté serait que, dans un futur proche, je voie parmi vous des entrepreneurs accomplis, des exemples pour toute une génération*».

Symbole de l'inclusivité portée par le projet, Traoré Adam-Kolia a offert un fauteuil roulant à une personne en situation de handicap, suscitant une vive émotion dans l'assistance. Un geste salué par tous, illustrant une vision de développement à visage humain. Au nom des Chefs de village, Nanan Abo Kouadio a exprimé toute la gratitude de la Chefferie traditionnelle envers le Président du Conseil Régional pour son implication constante. Le préfet de Ouellé, Soro Sana, a prodigué des conseils pratiques aux jeunes et interpellé les parents pour qu'ils soutiennent et accompagnent leurs enfants dans cette nouvelle aventure ♦

Jauress Diby
(Correspondant Régional)

AVIS DE DÉCÈS

Son Excellence Monsieur le Président Laurent GBAGBO, Président du PPA-CI et Madame Mme Sokouri née Yao Dago Perrine Fernandez à Abidjan.
Le Député Martin Sokouri Bohui et Mme à Abidjan, Bertin Sokouri et Mme à Gbigbikou, Raymond Sokouri et Mme à Abidjan, Simplice Sokouri et Mme à Séguéla, Jean-Claude Sokouri à Abidjan, Emmanuel Sokouri et Mme aux USA, Sylvain Sokouri et Mme à Abidjan.
M. Ahoussi Arthur Augustin Pascal, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
M. Yao Yao Adolphe Receveur Général des Finances
M. Boli Patrice Fondé de Pouvoirs à la Recette Générale des Finances.
M. le Ministre Hubert Oulaye, 2ème Vice-président du PPA-CI
M. le Ministre Danon Djédjé, Président Exécutif du PPA-CI
L'Honorable Tcheidé Jean-Gervais, Secrétaire Général du PPA-CI
Les Doyens Laurent Otto, Benjamin Djédjé et le Ministre Vincent-Pierre Lokrou
Le Gouverneur Philippe Henri Dacoury-Tabley Président de la Fraternelle et Mme née Zirignon Zié Marceline à Abidjan et les membres de la Fraternelle.
M. le Ministre Lia Bi Douayoua et Mme à Abidjan
M. le Ministre Ettien Amoikon et Mme à Abidjan
Mme la Ministre Odette Sauyet à Abidjan
M. le Ministre Guiriéhoulou Émile et Mme à Abidjan
M. le Ministre Kadet Bertin et Mme à Abidjan
Les grandes familles Didi Gadjet, Sokouri Zro, Zah, Gboudoubié, Zoroglo du village de Gbigbikou.
Les grandes familles Zanté et Ossoffibosso à Gogoro S/P de Hiré, enfants et familles alliées.
Les frères et sœurs Yao Dago à Abidjan, Divo, Hiré et Daloa.
La grande famille maternelle de Bougrou Boboloua : le Ministre Christian Zagoté, le Ministre Alcide Djédjé, S.E l'Ambassadeur Eugène Allou, le Chef Zokou Francis, Messieurs Hilaire Wahou Saboa, Bitty Zigo Athanase, Naméné Agou Dominique, Agou Djédjé Gervais, Wanyou Eugène, Dodo Fag, Zago Adoum, Patrice Gbogué,
Les enfants Wia et les enfants Wanyou HITO Célestine : Josiane, Jean Charles, Patrice, Thierry, Didier, Charlotte.
Mme Jeannette Koudou à Abidjan
L'Honorable Antoni Garou Député de Ouragahio et Mme à Abidjan
Dr. Dacoury-Tabley Pierre, Maire de la commune de Ouragahio et Mme à Abidjan
M. Ange Pierre Gnagno, Président de Gagnoa Nouveau et Mme à Abidjan
Professeur Hilaire Bohui, VPE du PPA-CI et Mme à Abidjan
M. Bohui Paul Arnaud, VPE du PPA-CI à Abidjan
M. Kpolo Dominique, Secrétaire exécutif du Collectif des cadres de Gagnoa et Mme à Abidjan
M. Marcellin Zahui Sokouri et Mme née Philomène Zadi à Abidjan
Le Préfet Salomon Bayoro Dagrou et Mme à Abidjan
Le Député Boli Gahoudi Saturnin et Mme à Abidjan
M. Kadet Mathias et Mme à Abidjan
Mme Obodou Marceline à Abidjan
M. le Préfet Alain Djédjé et l'Union des Cadres de Nékédi (UCADEN).
M. Honoré Séry Koudou et Mme à Abidjan,
M. Maximin Digbeu et Mme à Abidjan,
M. Narcisse Séry et Mme à Abidjan,
M. Le Procureur Simplice Poiri et Mme à Abidjan,
M. Rodrigue Yohou et Mme à San Pedro,
M. Marcellin Oro et Mme à Abidjan,
M. Basile Séry Koudou à Abidjan.
Le Préfet de Région Légré Koukougnon et Mme à Aboisso
M. Remi Ouogou Gohoun, Président AFROZA
MM. Robert Koudou, Pierre Blériri, Léonard Borget, Abou Boussou, Djédjé Romain, Blé Noël, Yohou Nerry, Colonel Danon Djédjé, Simplice Bailou et les cadres de Brihi
M. Alexandre Zago Liaty, Secrétaire général de la Fédération PPA-CI de Bayota
MM. Marcel Ouraga, Colonel Zézé Séri, Marcellin Ahipo, Michel Zokou, Armand Bohui, Germain Kouassi, Narcisse Djédjé, Jocelyn Oyourou,
M. Dackoury Lohouré Dabet, Préfet de Région et Mme à Abidjan,
M. Dion Fledérique, Préfet hors grade et Mme à Abidjan
Mme Nicole Gnabro, Préfet de département et époux : Ambroise Gnabro à Bingerville,
M. Louis Obou, Professeur Titulaire et Mme à Abidjan,
M. Djè bi irié (ex DG ENA) et Mme à Abidjan
M. Jérôme Gnaloko Didi et Mme, Toro Doubahi, Président de la Mutuelle de développement de Gbigbikou et Mme, Alexis Ozigré et Mme, Lucien Doubahi dit Tom et Mme
MM. Édouard Bassolé, Hippolyte Djédjé, Marcellin Zokou, Donatien Doubahi, Gondet Zahui Djédjé, Okapy Drama Djedje, Lucien Didi, Theodore Akou Didi, Paul Ephrem Gnaloko, Thierry Mongazi, Martial Boli Osso, Hypolite Krizoha, Bernard Sohonne, Séri Gnali, Gnaloko Sohonné, Théodore Zahui Doubahi, Gnaloko Oro, Christian Koudou dit Bazo, Julien Sohonné, Abel Dali, Patrice Sokouri, Roger Goli Balié, Saturnin Koudougnon
MME. Rose Akou, Chantal Obré, Lucienne Sokouri, Claudine Opli, Simone Doubahi, Doubahi Christiane en France, Angeline Gnaloko, Sylvie Didi, Léa Didi, Lydie Gnaloko, Christine Sophie Méhiko, Clémence Oro, Clarisse Doubahi, Claudine Didi, Bertine Doubahi, Blehi Valérie, Ruth Zahui,
Les enfants Didi Jean, Les enfants et petits-enfants de la grande famille Didi Gadjet en Côte d'Ivoire, France, Royaume Uni et USA.
M. Koudou Gustave, chef de village et la communauté villageoise de Gbigbikou

Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur époux, frère, collaborateur, neveu, cousin et beau-frère,

ALAIN SOKOURI

Agent à la Recette Générale des Finances.
Décès survenu le jeudi 21 Août 2025 à Abidjan dans sa 47ème année.

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Judi 25, Vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025
18H - 20H : Présentation des condoléances au domicile du Député Sokouri Bohui à Angré 8ème Tranche près de l'Eglise Bethel
Vendredi 3 octobre 2025
16H : Levée de corps à IVOSEP de Gagnoa suivie du transfert à Gbigbikou S/P de Bayota
21H - 23H : Veillée de prière
23H à l'aube : Veillée traditionnelle
Samedi 4 octobre 2025
10H : Messe de requiem suivie de l'inhumation au cimetière de Gbigbikou

«*Que votre cœur ne se trouble pas. Ayez foi en Dieu.* »
Jean 14.1



Ballon d'or FIFA 2025

Ousmane Dembélé sacré, Mohamed Salah 1er africain



Ousmane Dembélé, meilleur footballeur du monde.

d'Or. Le lauréat 2025 fait partie des 10 joueurs à avoir eu cet honneur après Messi, Ronaldinho, Rivaldo, Kaka, Zidane, Gerd Muller, Beckenbauer, Bobby Charlton et Paolo Rossi. C'est dire la valeur du joueur du PSG qui s'est fait une place parmi les grands des grands. Il est le 6ème joueur français à l'obtenir après Benzema, Zidane, Papin, Platini et Raymond Kopa. Ousmane Dembélé est arrivé à cette étape de sa carrière en remportant la Ligue des champions, la Ligue 1 française et disputer la finale de la Coupe du Monde avec le Paris Saint-Germain. Il a inscrit au cours de la saison 35 buts et délivré 14 passes décisives avec une influence dans les victoires parisiennes ; suffisantes pour être au sommet du monde. Quel destin ! Comme quoi on peut gagner le Graal sans forcer visé cet objectif.

Côté africain, Mohamed Salah en est le 1er après avoir occupé le 4ème rang. L'égyptien est suivi par le Marocain Achraf Hakimi 6ème, vient de loin le Guinéen Guirassy Serhou 21ème. Tels sont les trois représentants africains de ce Top 30 où ne figure aucun Ivoirien. ♦

A. ABOA

Le 15 mai 1997, la petite maternité de Vernon en France enregistrait une seule naissance. Celle du petit Ousmane Dembélé. En ce moment-là, sa mère Fatima Dembélé n'a jamais pensé à un quelconque Ballon d'or FIFA. D'ailleurs lorsqu' à 18 ans, son fils signait sa première licence professionnelle avec Rennes en 2015, lui aussi, n'y a jamais rêvé. Ce prix semblait être une vue de l'esprit tellement ; il est décerné à des seigneurs du football.

Mais le lundi 22 septembre dernier, ce cadeau auquel l'attaquant français n'a jamais rêvé, est devenu une réalité. Il est sacré Ballon d'or FIFA à l'âge de 28 ans. Mais pas forcément une surprise pour sa mère présente à la cérémonie. «Je vous garantis que ça ne me surprend pas», a-t-elle confié. Un prix gagné de très belle manière. Puisque selon les organisateurs de la distinction, Dembélé l'a obtenu avec un large écart face à Lamine Yamal Zeme. Et si le père du joueur du Barça a crié au complot, il n'en demeure pas moins

que Dembélé l'a bien distancé et il n'y avait pas match. D'ailleurs, le Magazine Onze donnera les détails du classement ce mercredi.

Ousmane Dembélé rentre dans un cercle très fermé des joueurs ayant remporté les trois trophées majeurs du football mondial: Coupe du Monde, Ligue des champions et Ballon

La France et l'Argentine au coude au coude au palmarès

Le triomphe de Ousmane Dembélé au 69ème Ballon d'or FIFA du lundi dernier reste une grosse performance pour le football français. Car celui-ci rejoint l'Argentine au palmarès du trophée avec 08 distinctions chacune. Si la France vient de la gagner à 08 reprises avec 06 joueurs différents ; à savoir Michel Platini (3); Raymond Kopa, Jean Pierre Papin,

Zinedine Zidane, Karim Benzema et maintenant Ousmane Dembélé (1) chacun, l'Argentine elle a obtenu 08 sacres mais uniquement avec Lionel Messi. Quelle prouesse ! Ce sont donc ces deux pays, finalistes de la dernière Coupe du Monde qui sont en tête du prestigieux prix. Viennent ensuite les Pays-Bas, l'Allemagne et le Portugal qui totalisent chacun 07

trophées. Pour le Portugal, Cristiano Ronaldo a lui seul 04 titres sur les 07 que compte son pays. ♦

A. ABOA

Ligue des champions

Stade d'Abidjan, finir le travail aujourd'hui



Le Stade d'Abidjan reçoit cet après-midi à partir de 16h au stade Houphouët-Boigny, Côte d'Or des Seychelles dans le cadre du 1er tour retour de la Ligue des champions. Déjà hier mardi, les deux formations ont animé leur conférence de presse d'avant match au Felicia où chaque entraîneur a donné ses impressions. Un match et une qualification qui s'annoncent tranquilles pour les champions de Côte d'Ivoire. Car déjà lors de la

Les Yéyé ouvriront le bal des qualifications.

manche aller disputée le 15 septembre, les Yéyé avaient réussi l'essentiel en s'imposant 2-0 à leur adversaire. Et même si dans le football, la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle du lendemain, l'on voit mal comment ces Seychellois pourront écarter les Bleu et Rouge de la compétition. Ainsi, avec les Stadistes, le football ivoirien est assuré de compter au moins un qualifié pour le second tour des coupes africaines. Il appartiendra aux autres, c'est à dire le FC San Pedro, l'Afad et l'Asec Mimosas de suivre l'exemple le week-end prochain afin de réussir le grand chelem. Ça ne sera pas forcément un exploit d'autant plus que leurs adversaires dont loin d'être des foudres de guerre. ♦

A. ABOA



LAURENT GBAGBO, LE CANDIDAT POUR LA CÔTE D'IVOIRE ET POUR L'AFRIQUE EN LUTTE.